

N° d'ordre : 2

Le président certifie que la présent acte
ayant été transmis le 29 Janvier 2024
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 30 Janvier 2024
Et/ou publié le 30 Janvier 2024
Est exécutoire de plein droit

DELIBERATION N° 02/CCAS/2024
Habilitant le Président à signer avec l'Amicale des Anciens Combattants du Mont-Dore une convention de mise à disposition de locaux communaux.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 25 JAN. 2024,

Vu la délibération N°19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;

Vu la délibération N°93/22/IX adoptée par le conseil municipal du Mont-Dore en sa séance du 22 septembre 2022 approuvant la mise à jour de la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Mont-Dore ;

Vu la convention relative à la mise à disposition de locaux communaux entre la ville du Mont-Dore et le CCAS ;

Vu le projet de convention entre le CCAS et l'Amicale des Anciens Combattants du Mont-Dore

après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1 : Le Président ou son représentant est habilité à signer la conventions sus visée définissant les modalités de mise à disposition de locaux communaux au profit de l'Amicale des Anciens Combattants du Mont-Dore.

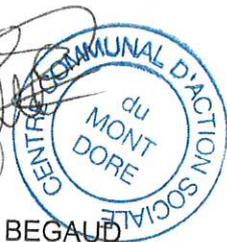
Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Président du CCAS, est chargé, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province-Sud, notifié à l'intéressé (e) et publiée par voie d'affichage.

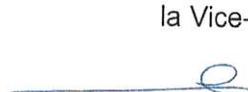
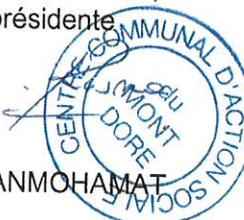
DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE

25 JAN. 2024

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS



Dominique BEGAUD

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour le Président absent,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Amicale des Anciens Combattants
CCAS (registre et affichage)

Pour Ampliation
La Directrice adjointe du CCAS
Prénom et nom
SCHALLER VANESSA
